

DÉMARCHE COLLECTIVE

LA DÉMARCHE

La SCEA Gueyze et Domaines est rattachée à la coopérative « Nous les vignerons de Buzet ».

Cette coopérative a vu le jour en 1953. Elle possédait 30 ha de vigne et son souhait était de créer l'AOC de Buzet. C'est en 1973 que l'AOC voit le jour et la coopérative comptait 1000 ha de vigne.

Finalement dans les années 2000, la coopérative subit de grandes difficultés économiques.

C'est en 2005, lorsque l'entreprise est reprise par Pierre Philippe, Directeur Général, qu'il repense le modèle de l'entreprise autour des 3 piliers du Développement Durable comme socle du modèle coopératif.

LES SAVOIRS AGROÉCOLOGIQUES

La coopérative est une organisation économique de personnes qui ont décidé de mutualiser leurs moyens de production, de transformation et de commercialisation de leurs produits.

Au sein de la coopérative du Buzet, 3 principes clés sont respectés :

- Une organisation solidaire pour assurer la pérennité des exploitations individuelles ;
- Une organisation démocratique et équitable pour se reconnaître dans les valeurs de la coopérative ;
- Une organisation dédiée à ses seuls adhérents.

Rattachée aux principes du développement durable, la coopérative a cheminé vers le cadre de la norme qualité ISO 26000 pour, d'une part être dans une démarche d'amélioration continue et d'autre part, mesurer la capacité de la coopérative d'atteindre une performance globale autour des enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

Malgré la surprise des adhérents d'une telle démarche, la coopérative obtient le label « Agriconfiance ». Ce label a permis de rédiger un cahier des charges exigeant notamment en supprimant l'utilisation du folpel, en valorisant l'ambition de réduire l'IFT, en créant une liste noire de produits type CMR, etc. Une fois ce cahier des charges rédigé, chaque adhérent a pu s'approprier ces contraintes en fonction de leurs objectifs respectifs.

De plus le domaine servant de zone de test permet de concrétiser d'un point de vue technico-économiques les décisions inscrites au cahier de charges et s'assurer de la pertinence de déployer une méthode ou une pratique. Respecter ces exigences permet aux adhérents d'acquiescer le plus haut niveau de rémunération et participer à l'image de l'entreprise.

Grâce à cette démarche et cette nouvelle structuration de la coopérative, aux missions de produire un vin de qualité tout en respectant la nature, la coopérative met tout en œuvre pour accompagner les viticulteurs vers la transition agroécologique.

À titre d'exemple, la coopérative incite les viticulteurs à adopter de nouvelles pratiques plus respectueuses de l'environnement au travers de paiements pour services environnementaux

(PSE). Il s'agit de rémunérer les agriculteurs adhérents pour mettre en place une pratique favorisant la qualité de l'eau et du sol, la qualité de l'air et la biodiversité.

Aide à l'hectare, cet instrument permet d'aller plus loin que les exigences de la norme Agriconfiance. La 1^{ère} étape du PSE au sein de la coopérative de Buzet est la mise en place du dispositif de confusion sexuelle pour lutter contre l'eudemis. Déployée sur un quart de la surface, le procédé peut être couteux mais il est totalement pris en charge par la coopérative. Ce dispositif a permis aux adhérents de mutualiser des parcelles et de réduire de manière significative leur IFT insecticide.

En définitive, le PSE n'a pas d'impact financier pour l'agriculteur et ses effets sont bénéfiques pour la biodiversité fonctionnelle.

En parallèle de ce type de dispositif incitatif, la coopérative travaille donc à mieux comprendre la sociologie du changement par des analyses sociologiques autour des blocages et freins au changement et travailler sur les leviers permettant de les déverrouiller.

Toutes ces démarches permettent à la coopérative ainsi qu'aux adhérents de travailler ensemble et de concilier économie et environnement en plaçant l'Homme au cœur de ses démarches.

INTÉRÊT DU POINT DE VUE DE L'AGRICULTEUR

Economiques	Agronomiques	Environnement
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Impact positif des labels et démarche de développement ➤ Norme ISO : dispositif d'amélioration continue ➤ Coût du PSE pour la coopérative ➤ Respect du modèle coopératif 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Diminution de l'IFT ➤ Mutualisation de parcelles entre adhérents 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en place d'une pratique limitant l'environnement ➤ Déploiement de la confusion sexuelle : diminution de l'IFT et suppression des insecticides

Social :

- + Image de la coopérative pour préserver l'environnement tout en pérennisant la production
- + Norme agriconfiance
- + Sensibilisation et diffusion de bonnes pratiques
- + Démarche sociologique autour des résistances aux changements